



Décision de radiodiffusion CRTC 2013-492

Version PDF

Ottawa, le 17 septembre 2013

Rawlco Radio Ltd.

North Battleford (Saskatchewan)

CJCQ-FM North Battleford et son émetteur CJCQ-FM-1 Meadow Lake – Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue française CJCQ-FM North Battleford (Saskatchewan) et son émetteur CJCQ-FM-1 Meadow Lake jusqu'au 31 août 2014, en vertu des modalités et **conditions de licence** en vigueur dans la licence précédente, tel qu'énoncé dans *CJCQ-FM, CJHD-FM et CJNB North Battleford et CJNS-FM Meadow Lake – acquisition d'actif (réorganisation intrasociété) et renouvellements de licence*, décision de radiodiffusion CRTC 2012-236, 24 avril 2012.
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de cette licence pourrait soulever. Le Conseil se prononcera sur la demande de renouvellement à une date ultérieure, et les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

**La présente décision doit être annexée à la licence.*